

Questions orales

LES DÉTAILS DE L'ACCORD CONCLU ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Le premier ministre dit n'être au courant d'aucune entente pareille. J'ai posé il y a quelques semaines au secrétaire d'État aux Affaires extérieures la question suivante que j'adresse cette fois au premier ministre: communiquera-t-il à la Chambre et au comité permanent des affaires extérieures tous les détails concernant l'accord cadre pour commencer, et tout accord que l'on est en train de négocier pour accélérer la course aux armements par le biais du missile de croisière? Fera-t-il aussi connaître à la Chambre et au comité permanent jusque dans les moindres détails en quoi consiste au juste l'échange dans ce domaine et quels autres nouveaux contrats plus étendus le gouvernement canadien laisse des entreprises canadiennes conclure avec le gouvernement américain et le Pentagone en particulier?

● (1425)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je voudrais signaler à l'honorable représentante qui préface sa question en faisant observer que nous accélérons la course aux armements et que nous favorisons la situation des armements, que je ne vois pas les choses du même œil. Depuis que j'ai proposé une stratégie d'étouffement en 1978, l'Union soviétique a déployé environ 300 SS-20, capables de recevoir chacun trois ogives nucléaires pointées sur l'Europe de l'Ouest. C'est l'origine de la double politique que l'OTAN a adoptée en 1979. Je puis assurer au député que la question des essais du missile de croisière et du projet d'entente avec les États-Unis sous forme d'accord cadre a été soulevée à plusieurs reprises au cabinet et aux comités du cabinet en ma présence, mais que jamais je n'ai entendu un seul ministre ou haut fonctionnaire dire que cela servirait de monnaie d'échange ou d'achat auprès des États-Unis. Je puis en donner au député l'assurance absolue.

Mlle Jewett: Il serait toutefois utile que le premier ministre cesse d'être aussi cachottier envers les Canadiens et le Parlement. J'aimerais aussi lui rappeler que le missile de croisière est pratiquement, sinon totalement, indétectable. C'est pourquoi il est tellement différent du SS-20 ou de tout autre missile de la génération précédente.

Des voix: Très bien.

Mlle Jewett: Et s'il est indétectable, les essais sont invérifiables.

DEMANDE DE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Je m'adresse maintenant au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui se rappellera m'avoir répondu le 29 octobre qu'il étudierait la question de respecter l'engagement de son prédécesseur, qui était de rendre public l'accord cadre. Va-t-il maintenant répondre à ma question de ce jour-là: le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale sera-t-il chargé d'étudier toutes les modalités de l'accord cadre et de

l'accord sur le missile de croisière négocié en vertu du précédent?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, l'accord cadre n'a pas encore été signé, mais lorsqu'il le sera, probablement le mois prochain, je serai certainement prêt à en faire connaître les détails aux députés et au public. Toutes les questions en cause seront rendues publiques et nous n'essaierons absolument pas de camoufler un simple accord concernant des essais d'armements au Canada. Ensuite, avant que les essais puissent avoir lieu, il faudra que le ministre de la Défense nationale ait des pourparlers avec son homologue des États-Unis. L'entente qu'ils signeront fera alors partie de l'accord cadre. Une fois conclue, nous mettrons également les détails de cette entente à la disposition de la Chambre et du public de la façon la plus complète possible.

* * *

LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE
MACDONALD

LES CONDITIONS DE LA NOMINATION DU PRÉSIDENT

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. En son absence, nous avons essayé d'obtenir des renseignements au sujet de la Commission royale d'enquête Macdonald sur l'union économique et les perspectives du développement, mais ses collègues nous ont dit que nous n'obtiendrions des réponses qu'à son retour. Je demande donc encore une fois si l'on a promis à Donald Macdonald qu'il pourrait être libéré de ses fonctions de président avant la fin de l'enquête? Si c'est le cas, quelle crédibilité la Commission peut-elle avoir si le contrat de son président comporte une disposition de retrait?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je tiens à bien préciser que le contrat du président ne comporte aucune disposition de retrait, si c'est l'expression que l'honorable représentante veut utiliser.

Une voix: Vous pouvez toujours démissionner.

M. Trudeau: Justement. Le président pourrait toujours démissionner. Si c'était ce que M. Macdonald comptait faire dans l'hypothèse où je déciderais moi-même de démissionner, il n'en tiendrait qu'à lui. Pour compléter ma réponse, je dirai, cependant, que la question a été soulevée. J'ai dit à M. Macdonald que je ne pouvais pas le retenir à tout jamais, qu'il parlait d'une situation hypothétique et qu'il n'avait qu'à réfléchir à tout cela avant de rendre sa décision.

● (1430)

A mon avis, le même raisonnement tient aussi pour les 12 ou 14 autres membres de la Commission dont les noms seront annoncés très bientôt. Ils ne sont pas liés éternellement eux non plus. La liste comprend certains anciens conservateurs, et j'imagine qu'ils pourraient eux aussi démissionner pour se présenter à la direction du parti conservateur.